

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 9 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 9 novembre 2020 à 19 h.

présents par Monsieur le conseiller Sylvain Ferland

téléconférence : Madame la conseillère Nathalie Laprade

Madame la conseillère Josée Lampron

Sont absents: Madame la conseillère Julie Guilbeault

Monsieur le conseiller Martin Chabot

Le siège du conseiller du district no 1 est vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire monsieur Pierre Dolbec présent à la salle du conseil

salle du conseil :

Sont aussi présents à la Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier Monsieur le directeur des Services techniques et directeur

général adjoint Martin Careau

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Constatation du quorum et ouverture de la séance 1 1

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2020 3.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Dépôt des rapports sur le budget d'immobilisations
- 4.2 Dépôt de la 2e projection des dépenses au 30 septembre 2020
- Amendement au budget : Exercice financier 2020 4.3
- Attribution des prix : Concours photo 2019-2020 4.4
- Adoption du budget et des quotes-parts 2021 de la Régie régionale de 4.5 gestion des matières résiduelles de Portneuf
- 46 Dépôt de la liste des chèques et dépôts
- 4.7 Dépôt de la liste des engagements financiers

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT 5.

5.1 Aucun

HYGIÈNE DU MILIEU 6.

Aucun 6.1

PARCS ET BÂTIMENTS

- Autoriser le paiement numéro 7 : Construction d'un bâtiment pour surfaceuses 7.1 et terrasse extérieure
- 7.2 Acceptation provisoire et paiement numéro 2 : Travaux de rénovation à la
- 7.3 Autorisation de dépense : Installation de décorations

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 8.

8.1 Aucun

SÉCURITÉ PUBLIQUE 9.

Autorisation d'embauche de deux brigadiers scolaires 9.1

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Nomination au conseil d'établissement : École Jacques-Cartier/Saint-Denys-Garneau

11. TRANSPORT

- 11.1 Adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 891-2003 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 327 relatif au stationnement afin de réglementer le stationnement sur le chemin Des Ormeaux
- 11.2 Autoriser le paiement numéro 10 et accepter les directives de changements : Travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier

12. AUTRES SUJETS

12.1 Dépôt document « déclaration d'intérêts pécuniaires »

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « ADOPTÉE » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « ADOPTÉE À LA MAJORITÉ » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, monsieur le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par conférence téléphonique et sans la présence du public, et ce, conformément à *l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020* concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

442-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

443-2020 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2020 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES RAPPORTS SUR LE BUDGET D'IMMOBILISATIONS

En vertu de l'article 26 du Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (numéro 1468-2018), monsieur le directeur général et greffier dépose le Rapport de l'évolution du budget d'immobilisations de l'année 2020 préparé par madame la trésorière Julie Cloutier comprenant la liste des projets non votés. Il dépose

également la liste des projets inachevés devant être prolongés, les projets en cours et les projets terminés au 31 décembre 2019.

DÉPÔT DE LA 2º PROJECTION DES DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2020

Prévus à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose les états comparatifs tels que préparés par madame la trésorière Julie Cloutier.

444-2020 AMENDEMENT AU BUDGET : EXERCICE FINANCIER 2020

ATTENDU le dépôt du rapport de la deuxième projection de revenus et de charges anticipés pour l'exercice financier 2020;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ajuster certains postes budgétaires pour refléter les revenus et les charges anticipés dans ledit rapport;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 3 novembre 2020.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'amender le budget original de l'exercice financier 2020 en fonction de la seconde projection de revenus et de charges déposée par madame la trésorière Julie Cloutier, laquelle porte les revenus anticipés à 14 852 157 \$ et les charges anticipées à 12 269 341 \$, laissant un excédent, avant conciliation à des fins fiscales, de 2 582 819 \$.

Après remboursement du service de la dette et après affectations, l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020 est évalué à 79 406 \$.

ADOPTÉE

445-2020 ATTRIBUTION DES PRIX : CONCOURS PHOTO 2019-2020

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a lancé un concours photo;

ATTENDU qu'un jury a été formé de monsieur le maire Pierre Dolbec, monsieur le conseiller Sylvain Ferland, madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois et de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier pour sélectionner les trois photos gagnantes;

ATTENDU que les prix offerts sont 500 \$ pour le premier prix, 300 \$ pour le deuxième prix et 100 \$ pour le troisième prix;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 27 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU, à la suite de la recommandation du comité de sélection, de décerner les prix suivants aux trois gagnants :

1er prix de 500 \$ à verser à Mme Audrey-Anne Déry 2e prix de 300 \$ à verser à M. Alexandre Boillat 3e prix de 100 \$ à verser à M. Pierre-Luc Bergeron

IL EST AUSSI RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-639-02-999.

ADOPTÉE

446-2020 ADOPTION DU BUDGET ET DES QUOTES-PARTS 2021 DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

ATTENDU que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté, le 29 octobre 2020, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU que l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités participantes;

ATTENDU que la quote-part pour les matières résiduelles de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a été fixée à 692 435,99 \$, et celle pour les boues de fosses septiques à 86 885,36 \$, pour un total de 779 321,35 \$ équivalent à 10,75 % des revenus des quotes-parts figurant au budget, soit 7 250 590 \$;

ATTENDU que la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se répartit comme suit :

MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 241 858,15 \$ pour la collecte et le transport des matières résiduelles;
- 188 561,50 \$ pour l'enfouissement;
- 82 167,23 \$ pour la collecte sélective;
- 10 962,01 \$ pour le plan de gestion des matières résiduelles;
- 168 887,20 \$ pour la collecte des matières organiques.

TOTAL: 692 435,99 \$

BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

• 86 885,36 \$ pour la collecte, le traitement des boues et le remboursement de la dette.

GRAND TOTAL: 779 321,35 \$

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 3 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le budget 2021 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf comme il a été adopté le 29 octobre 2020 par la Régie.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires suivants :

- 241 858,15 \$ (02-451-10-951 Cueillette et transport de matières résiduelles);
- 188 561,50 \$ (02-451-20-951 Enfouissement des déchets domestiques);
- 10 962,01 \$ (02-451-30-951 Plan de gestion matières résiduelles);
- 82 167,23 \$ (02-451-40-951 Collecte sélective des matières secondaires);
- 168 887,20 \$ (02-451-50-951 Collecte des matières organiques);
- 86 885,36 \$ (02-490-04-950 Boues de fosses septiques).

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame la trésorière Julie Cloutier pour la période se terminant le 31 octobre 2020, laquelle totalise la somme de 560 709,34 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier pour la période se terminant le 5 novembre 2020, laquelle comprend 109 commandes au montant de 278 932,42 \$.

PARCS ET BÂTIMENTS

447-2020

AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 7 : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR SURFACEUSES ET TERRASSE EXTÉRIEURE

ATTENDU la construction d'un bâtiment pour surfaceuses et d'une terrasse extérieure;

ATTENDU la recommandation de paiement de madame Marie-Ève Renault, architecte, de la firme Gilles Laflamme architecte inc., en date du 23 octobre 2020;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 28 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 7 à Lévesque et Associés Construction inc. au montant de 47 462,89 \$. Ce montant constitue la libération de la retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des guittances finales de tous les fournisseurs et sous-traitants.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 55-136-00-001.

ADOPTÉE

ACCEPTATION PROVISOIRE ET PAIEMENT NUMÉRO 2 : TRAVAUX DE **RÉNOVATION À LA MAIRIE**

ATTENDU les travaux de rénovation effectués par la compagnie Simicor construction inc. à la mairie;

ATTENDU le certificat de fin des travaux émis par madame Marie-Ève Renault, architecte, de la firme Gilles Laflamme architecte inc., en date du 3 novembre 2020;

ATTENDU la recommandation de paiement de madame Marie-Ève Renault, architecte, de la firme Gilles Laflamme architecte inc., en date du 3 novembre 2020;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 3 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron ET RÉSOLU de procéder à la réception provisoire des travaux.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 2 à la compagnie Simicor construction inc. au montant de 38 375,34 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 15 octobre 2020, d'une pénalité de 5 000 \$ pour retard, d'une retenue contractuelle de 5 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances finales des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'accepter la demande d'honoraires supplémentaires transmise par la firme Gilles Laflamme architecte inc. au montant de 2 500 \$ relativement à la surveillance et le suivi supplémentaires liés aux retards.

448-2020

Résolution 448-2020 est amendée par le procèsverbal de correction du 14 décembre 2020 afin de changer le chiffre pour 38 875,34\$.

IL EST FINALEMENT résolu d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 1493-2019.

ADOPTÉE

449-2020

AUTORISATION DE DÉPENSE : INSTALLATION DE DÉCORATIONS

Résolution 449-2020 est amendée par la résolution 471-2020 afin d'ajouter un montant de 900\$ à la dépense. **ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'autoriser une dépense pour permettre la mise en place de décorations à différents endroits de la ville pour l'hiver 2020-2021;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 4 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 23 400 \$ pour l'installation de décorations à différents endroits de la ville. Le montant présenté comprend l'acquisition du matériel, la location d'équipements, la main-d'œuvre et les taxes nettes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

450-2020

AUTORISATION D'EMBAUCHE DE DEUX BRIGADIERS SCOLAIRES

ATTENDU que le conseil a autorisé un projet pilote de brigadier scolaire à l'intersection de la rue Louis-Jolliet et du chemin des Lilas, jusqu'à la fin du mois de décembre et a autorisé l'embauche d'employés;

ATTENDU l'ouverture d'un concours pour combler le poste;

ATTENDU que trois candidats ont été convoqués pour une entrevue;

ATTENDU que deux candidats se sont démarqués;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de la Sécurité publique et coordonnateur adjoint à la Sécurité civile Martin Lavoie, en date du 5 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de mesdames Julie Wiseman et Nicole Hamel, à titre de brigadier scolaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense salariale au poste budgétaire 02-292-00-141 (Salaire brigadier).

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

451-2020

NOMINATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : ÉCOLE JACQUES-CARTIER/SAINT-DENYS-GARNEAU

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire conserver une représentativité au sein des conseils d'établissement des écoles sur son territoire;

ATTENDU la demande du conseil d'établissement de l'école Jacques-Cartier/Saint-Denys-Garneau à l'effet d'avoir un représentant de la Ville en tant que membre de la communauté;

ATTENDU que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire collabore déjà régulièrement avec les écoles;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 2 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade ET RÉSOLU de nommer monsieur Éric Gingras, technicien en loisir, pour représenter la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sur le conseil d'établissement de l'école Jacques-Cartier/Saint-Denys-Garneau.

Le rôle de monsieur Gingras sera de faire le lien entre le conseil d'établissement et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et de transmettre toutes demandes pour approbation.

La présente résolution abroge toutes résolutions antérieures de nomination sur le conseil d'établissement de l'école Jacques-Cartier/Saint-Denys-Garneau.

ADOPTÉE

TRANSPORT

452-2020 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 891-2003 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 327 RELATIF AU STATIONNEMENT AFIN DE RÉGLEMENTER LE STATIONNEMENT SUR LE CHEMIN DES ORMEAUX

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 octobre 2020;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-215-2020 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 octobre 2020;

ATTENDU que monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre l'APR et le règlement final;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées:

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1526-2020

ARTICLE 1. AMENDEMENT

L'article 2 du règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement est amendé afin d'ajouter le paragraphe 36 à l'annexe A, à la suite du paragraphe 35 :

« 36- En tout temps sur le chemin Des Ormeaux, à partir de la rue Taché jusqu'à la limite ouest du 157 chemin Des Ormeaux, du côté nord du chemin. »

La localisation exacte est illustrée sur le plan ci-dessous :



ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER, CE 9 NOVEMBRE 2020.

MAIRE	DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER	ADOPTÉF
		ADOPTÉE

453-2020

AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 10 ET ACCEPTER LES DIRECTIVES DE CHANGEMENT : TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER ET DE LA RUE VANIER

ATTENDU les travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier;

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Samuel Brochu, ingénieur, de la firme WSP, en date du 2 novembre 2020;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 3 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland ET RÉSOLU d'accepter toutes les directives de changement présentées au tableau « Suivi des directives ».

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 10 à la compagnie Excavation Tourigny inc. au montant de 320 568,75 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 2 novembre 2020, d'une retenue contractuelle de 1 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 9.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire numéro 1432-2018.

ADOPTÉE

AUTRES SUJETS

Monsieur le maire Pierre Dolbec dépose un document intitulé « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est prévue à l'ordre du jour. À 19 heures, aucune question n'avait été transmise au Conseil.

454-2020 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland ET RÉSOLU de clore la séance du 9 novembre 2020.

L'assemblée est levée à 19 h 17.

ADOPTÉE

AIRE	DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER
	\